

MEMORANDUM DES PRÉSIDENTS DES INSTANCES BASSIN EFE 2024



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT • FORMATION • EMPLOI

Les **Instances Bassin EFE** réunissent des membres issus des **3 mondes**: Enseignement Qualifiant, Formation professionnelle et Emploi via les Partenaires Sociaux.

Mises en place en **2015**, en application d'un Accord de Coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Wallonne et la COCOF, **les IBEFE ont notamment pour missions** :

- D'orienter l'offre de formation/enseignement en fonction des besoins spécifiques du marché de l'emploi sur leur territoire.
- De soutenir le développement des projets communs aux 3 mondes dans le cadre de pôles de synergie.

10 Instances Bassin sont actives sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles: **9** en Wallonie et **une** à Bruxelles.

Préambule

Les Présidents des IBEFE constatent que les Instances Bassin EFE ont, depuis leur création en 2015, largement assuré les missions qui leur ont été confiées par l'accord de coopération, à savoir notamment :

- Assurer la concertation entre les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation et de l'emploi ;
- Apporter un appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation via la réalisation et la diffusion de rapports analytiques et prospectifs, et la formulation de recommandations sur l'adaptation de l'offre d'enseignement et de formation ;
- Favoriser le développement des partenariats et des politiques croisées via la mise en place de pôles de synergies en vue de répondre aux enjeux identifiés.

Par ailleurs, au-delà de ces missions de base, les Présidents des IBEFE soulignent, avec satisfaction, une augmentation de diverses sollicitations adressées aux IBEFE qui témoigne du crédit dont elles jouissent mais aussi de leur capacité d'adaptation et de réactivité. A titre d'exemples, il s'agit notamment de « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée », du Plan d'inclusion numérique de la Wallonie, du cadastre OTLAV, de l'Accrochage et Mobilisation des publics...

Dans l'optique de la prochaine législature, et en s'appuyant sur les recommandations déjà formulées aux Gouvernements dans le cadre des travaux de l'Assemblée des Bassins EFE, les Présidents des IBEFE soumettent une série de propositions visant à assurer un fonctionnement optimal des IBEFE et une implémentation effective des résultats de leurs travaux.

Ces recommandations s'appuient sur 4 priorités :

- Évaluation et amélioration de l'accord de coopération.
- Affirmation des IBEFE comme lieu privilégié de concertation entre les acteurs Enseignement Formation Emploi au niveau territorial.
- Amélioration de la prise en compte des travaux de l'IBEFE par les opérateurs.
- Mise à disposition de moyens en adéquation avec les missions.

Recommandations prioritaires des Présidents des IBEFE

ÉVALUATION DU DISPOSITIF, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 20 DE L'ACCORD DE COOPÉRATION, EN VUE DE SON AMÉLIORATION

Bien que l'ensemble des missions assignées aux IBEFE aient été réalisées, l'impact des travaux sur les acteurs de terrain est globalement perçu comme insatisfaisant.

Ce constat est notamment mis en évidence dans l'Etat des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle réalisé par Agir Pour l'Enseignement. Les Présidents des IBEFE estiment toutefois que celui-ci s'appuie sur des appréciations subjectives et sur certains constats erronés qui ne peuvent pas être considérées comme une évaluation.

Les difficultés rencontrées par les IBEFE traduisent ce que nous qualifierons de syndrome du thermomètre, à savoir qu'elles sont avant tout le révélateur des incohérences et

dysfonctionnements du paysage des politiques croisées Enseignement Formation Emploi et des Accords de Coopération.

Les Présidents des IBEFE rappellent que l'évaluation du dispositif IBEFE, pourtant prévue à l'article 20 de l'Accord de Coopération, n'a jamais été réalisée.

Ils plaident donc prioritairement pour qu'une évaluation politique du dispositif, sur base des diagnostics existants, soit réalisée. Il s'agit notamment de vérifier l'adhésion des parties prenantes et d'améliorer la légitimité et l'implémentation du résultat des travaux des IBEFE.

Cette évaluation devra conduire à une mise à jour de l'Accord de Coopération qui permettra :

- De faire évoluer le dispositif sur base notamment des propositions d'améliorations prioritaires à apporter à l'Accord de Coopération déjà identifiées dans les travaux de l'Assemblée des IBEFE.
- D'y associer la Région Bruxelles-Capitale en tant que signataire.



AFFIRMATION DES IBEFE COMME LIEU PRIVILEGIE DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION ENTRE INTERLOCUTEURS SOCIAUX, ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT, DE LA FORMATION PROFESIONNELLE, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION.

Les Instances Bassin EFE sont les seuls lieux de coordination « Politiques Croisées » qui réunissent les acteurs Enseignement Formation Emploi à l'échelle locale. Depuis leur création en 2015, elles ont tissé un vrai climat de confiance et de partenariat dans les territoires.

Pourtant, les parties prenantes au dispositif expriment parfois un sentiment de déperdition d'énergie. Ce sentiment peut s'expliquer par l'impact limité des travaux des IBEFE sur le terrain, mais aussi par la multiplication de lieux et d'instances de pilotage/concertation (Commission des opérateurs FOREM, Wallonie Compétences d'Avenir...) qui contribue à déforcer le système. Tout cela génère des lourdeurs, car ce sont souvent les mêmes interlocuteurs qui sont sollicités dans les différents lieux et instances, et en finalité une perte de légitimité pour ces instances de concertation.

Dans le même ordre d'idées, les récentes réformes mises en œuvre par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la nouvelle gouvernance de l'enseignement qualifiant font craindre un repli sur elles-mêmes des Chambres Enseignement et un estompement du lien, qui constitue pourtant une des plus-values incontestables du dispositif, avec les IBEFE.

Les Présidents des IBEFE plaident donc pour que, compte tenu de l'expertise des IBEFE, et dans une logique d'efficacité et de coordination, les lieux et structures de coordination des acteurs Enseignement Formation Emploi à l'échelle locale soient, autant que possible, intégrés dans les structures déjà existantes des IBEFE et de leurs chambres.

Dans cette logique, ils mettent notamment en avant les points suivants :

- Dans le cadre des réflexions visant à soutenir le développement de la formation en alternance, les IBEFE peuvent être des lieux de dialogue et de concertation permanents des acteurs de l'alternance et des interlocuteurs sociaux, via leurs pôles de synergies.
- Une forte complémentarité devra être garantie entre les Commissions Sous-Régionales de Concertation des opérateurs du Forem et les IBEFE et leurs CEF.
- Les liens entre les IBEFE et leurs Chambres Enseignement, en ce compris dans l'Accord de Coopération et dans les articles relatifs à la Chambre Enseignement du nouveau décret gouvernance, devront être réaffirmés. Cette articulation permet d'assurer, à l'échelle locale,

le lien entre les enjeux du Pacte pour un enseignement d'excellence et les priorités politiques régionales.



AMELIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX DES IBEFE PAR L'ENSEMBLE DES OPERATEURS CONCERNES PAR L'ACCORD DE COOPERATION

Les Thématiques Communes des IBEFE impactent de manière différente les opérateurs concernés par l'Accord de Coopération. Cette situation porte préjudice à la cohérence et à la légitimité du dispositif.

Ainsi, le sentiment que les travaux des IBEFE sont plus utiles pour le monde de l'enseignement que pour celui de la formation professionnelle est parfois exprimé (voir l'Etat des lieux d'Agir pour l'Enseignement). De même, certains opérateurs pointent le manque d'équité entre les opérateurs de formation professionnelle par rapport à la prise en compte des Thématiques Communes des IBEFE (voir notamment le point « réorganiser le paysage de l'insertion socioprofessionnelle » du mémorandum de l'interfédération des CISP).

Plusieurs dispositions de la nouvelle gouvernance de l'enseignement qualifiant impliquent une diminution d'impact des Thématiques Communes des IBEFE (les TC IBEFE sont mises sur le même pied que les Fonctions Critiques des Offices Régionaux de l'emploi, les normes d'ouverture des sections correspondant aux TC sont moins favorables...).

Il faut aussi constater que, dans l'Accord de Coopération, le concept de Thématiques Communes est flou et mal défini. Une définition plus opérationnelle a été validée par l'Assemblée des Bassins mais n'a pas fait l'objet d'une publication officielle.

Les Présidents des IBEFE souhaitent inscrire, dès que possible, cette nouvelle définition des Thématiques communes IBEFE dans l'Accord de Coopération.

Ils préconisent également un renforcement et une harmonisation des articles de l'Accord de Coopération qui prévoient la prise en compte des Thématiques Communes des IBEFE par les opérateurs dans l'adaptation de leur offre. Il s'agit également de systématiser le retour d'information vers les IBEFE par rapport à l'évolution de l'offre des opérateurs et de formaliser la procédure qui permet aux opérateurs de déroger aux recommandations des IBEFE.

Enfin, les Présidents des IBEFE plaident pour une meilleure prise en compte et mise en valeur des Thématiques Communes des IBEFE dans les nouveaux outils de pilotage mis à la disposition des établissements d'enseignement qualifiant, en ce compris pour ce qui concerne la temporalité des travaux, et pour un accès complet à ces outils pour les équipes des IBEFE.



MISE EN ADEQUATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DES IBEFE EN REGARD DE LEURS MISSIONS

Les moyens humains et financiers des IBEFE sont limités au regard de l'étendue et de la complexité de leurs missions. Ce constat vaut particulièrement pour les IBEFE de Wallonie, la situation est en effet plus favorable, et globalement satisfaisante à Bruxelles.

Pourtant les IBEFE peinent à consommer pleinement les moyens qui leur sont attribués. Ce paradoxe est largement imputable au cadre de fonctionnement Budgétaire et Ressources Humaines au sein du FOREM qui s'adapte peu aux réalités des IBEFE.

Au cours de la dernière législature, les Présidents des IBEFE n'ont pas constaté d'évolution notable à ce niveau :

- Les IBEFE ont été exclues des possibilités de financement complémentaire via le FSE notamment.
- Les IBEFE ont très peu bénéficié du soutien du Plan de relance de la Wallonie.
- Les sollicitations diverses envers les IBEFE (Mise en réseau des projets Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, réalisation du Cadastre OTLAV...) ont été prises en charge, sans financements additionnels, sur les moyens structurels des IBEFE.

Enfin, le soutien méthodologique aux travaux des IBEFE, pourtant prévu par l'Accord de Coopération, n'est plus assuré par l'IWEPS depuis plusieurs années.

Les Présidents des IBEFE demandent donc une augmentation significative des moyens humains et financiers des IBEFE de Wallonie, notamment pour garantir des ressources pour le développement des pôles de synergies et pour assurer le financement des missions complémentaires qui leur sont confiées.

Ils souhaitent également que des dispositions soient prises pour simplifier et clarifier le fonctionnement des IBEFE au sein du FOREM, tant au niveau des procédures budgétaires que de la gestion des Ressources Humaines (cadre, procédures de recrutement et de remplacement du personnel) pour tendre vers davantage d'autonomie de gestion pour les IBEFE.

Enfin, pour assurer la qualité des travaux et permettre des économies d'échelle, les Présidents des IBEFE estiment qu'il est indispensable que le soutien méthodologique aux travaux des IBEFE via l'IWEPS et l'IBSA soit de nouveau assuré. Ils proposent également de faciliter l'accès des IBEFE aux données et études existantes en les associant systématiquement aux Comités de pilotage des études lancées par les partenaires (FOREM, Bruxelles Formation, Actiris, Fédération Wallonie-Bruxelles...).

Conclusion

En conclusion, et sur base de l'ensemble des éléments exprimés ci-avant, les Présidents des IBEFE estiment que le potentiel des IBEFE n'est pas pleinement exploité et regrettent la mise en œuvre de dispositifs parfois redondants ou non coordonnés.

Ils plaident pour une meilleure reconnaissance des Instances Bassin EFE dans le cadre de la prochaine législature, notamment par rapport aux réflexions actuellement en cours sur le pilotage des dispositifs d'enseignement et de formation qualifiante.

Les IBEFE devraient jouer un rôle renforcé, sur leur territoire, en matière de remise d'avis et d'articulation des acteurs. Elles disposent, pour ce faire, d'atouts spécifiques et incontestables :

- Les IBEFE sont les seuls lieux qui réunissent déjà l'ensemble des acteurs de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de l'emploi à l'échelle locale.
- Les IBEFE allient une capacité de traitement et de croisement des données, un réseau d'acteurs de terrain, et une connaissance fine des réalités et des priorités locales.
- Les IBEFE disposent d'une expertise de longue date dans la concertation, l'animation territoriale et la mise en réseau notamment via les pôles de synergies mis en œuvre sur un large panel d'enjeux (alternance, orientation, partage des ressources...).
- La neutralité des IBEFE contribue à la légitimité de leurs diagnostics et de leurs recommandations vis-à-vis des opérateurs d'enseignement et de formation.